Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026119-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Laure JUDÉAUX (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), adjointe, Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à M. Jean-Jacques MARTINEZ), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : Mme Annick LEBLOND, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.1.19 - URBANISME HABITAT FONCIER - Dispositif participatif métropolitain « Nos lieux communs » - Convention tripartite de partenariat avec Rennes Métropole et l'association « Sous la même étoile » - Approbation

Madame Tual, adjointe, présente et commente le rapport suivant :

« Pilotée par Rennes Métropole, la démarche « Nos lieux communs » s'inscrit dans les valeurs et principes de la charte métropolitaine de participation citoyenne adoptée le 15 décembre 2022.

Cette initiative expérimentale s'est co-construite en plusieurs étapes en 2024 et 2025 avec les élus métropolitains et communaux, les habitants, les associations et partenaires dans l'objectif d'impliquer les habitants du territoire et de leur permettre d'agir de manière concrète dans des projets en faveur de la transition écologique.

C'est dans ce cadre que la ville d'Acigné a identifié un terrain communal situé à la Lande Guérin pouvant accueillir un projet.

Suite à l'appel à projets « Nos lieux communs » organisé par Rennes Métropole, le projet d'éco-lieu et d'habitat alternatif porté par l'association « Sous la même étoile » a été retenu. Il propose l'installation de plusieurs habitats légers réversibles à destination d'étudiant(e)s et de jeunes adultes, autour d'espaces collectifs, afin de sensibiliser les jeunes générations aux modes d'habitats alternatifs et respectueux de l'environnement.
Plusieurs objectifs sous-tendent ce projet :

- Élargir l'offre de logements étudiants, jeunes adultes, tout en gardant un impact environnemental minimal
- Sensibiliser à l'autonomie alimentaire (jardins partagés, potagers, arbres fruitiers, poulailler, ruches)
- Créer un espace de vie agréable, sécurisé et en proximité avec la nature
- Favoriser des initiatives collectives et solidaires à travers la création, la gestion et l'animation du lieu
- Proposer un accueil et des animations pour les familles

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026119-DE

Différents espaces sont imaginés pour l'aménagement du lieu :

- Un coin pour accueillir 8 à 10 habitats légers réversibles (6 emplacements avec un habitat et 4 emplacements nus pour favoriser la cohabitation de publics novices et experts) et leur système d'assainissement autonome écologique (type phyto-épuration, écoflo…)
- Un équipement collectif léger réversible pour l'accueil d'animations collectives
- Un espace potager, avec une serre
- Une aire de jeu écologique
- Un espace pour l'accueil d'animaux avec abris (types : poules, coureurs indiens, ruches et équidés)
- Un espace pique-nique
- Un local technique

La présente convention tripartite fixe donc les modalités de partenariat entre la ville d'Acigné, Rennes Métropole et l'association « Sous la même étoile » et les dispositions financières applicables. Elle sera accompagnée par une convention d'occupation précaire du domaine public spécifique entre la commune et l'association porteuse du projet. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la présente convention tripartite de partenariat et de financement,
- autorise Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 février 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.